



**CAHIER DES CHARGES DE L'ÉVÉNEMENT**



CIVAM Hauts de France  
Je travaille au Vert  
350 rue du Moulin  
59246 MONS EN PEVELE  
03.20.09.95.36  
civam.nord@gmail.com  
www.civam-hautsdefrance.fr

## Sommaire :

Sommaire : .....	2
Cahier des charges .....	3
Préambule .....	3
I. LES CONDITIONS DE CANDIDATURE .....	4
<i>Art. 1 - Catégories de candidature</i> .....	4
<i>Art.2 Tous en Bottes et agriculture durable</i> .....	4
<i>Art. 2 - Dépôt de candidature et renouvellement</i> .....	4
II. LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION .....	5
<i>Art. 3 – Dates</i> .....	5
<i>Art.4 –Gratuité des visites</i> .....	5
<i>Art. 5- Produits - productions</i> .....	5
<i>Art. 6- Contribution financière des participants</i> .....	5
<i>Art. 7- Commissions de validation et de contrôle</i> .....	5
<i>Art. 8- Application du cahier des charges</i> .....	5
<i>Art 8. Animations / partenariat</i> .....	6
<i>Art. 9- Modification du cahier des charges</i> .....	6
<i>Art. 10 - Les partenaires associés à titre promotionnel</i> .....	6
<i>Art. 11 - Annulation de l'opération</i> .....	6
Charte d'engagement des participants.....	7
1- Durant la préparation de l'opération :.....	7
2- Lors du déroulement de l'opération :.....	7
3- Après l'opération : .....	8
Grille tarifaire 2021 .....	9
Coût de l'opération : .....	9
La participation financière : .....	9
<i>Tarifs appliqués pour 2021</i> : .....	9

# Cahier des charges

## Préambule

Le CIVAM organise en région, depuis 2001, les portes ouvertes « La France de ferme en ferme ».  
En 2015, le CIVAM a fait le choix, en concertation avec ses adhérents, d'organiser un évènement indépendant afin de répondre au plus juste aux nouvelles attentes des membres du CIVAM, mais aussi des consommateurs : « Tous en bottes » est ainsi né !  
L'évènement change mais pas nos convictions ni nos valeurs, défendues au travers du réseau CIVAM.

L'objectif général de cette opération « portes ouvertes » est toujours de :

**Promouvoir les dynamiques de développement durable en milieu rural**

En cohérence avec les axes de travail menés tout au long de l'année par l'association, il s'agit de

- Valoriser et promouvoir les métiers de producteur-transformateur-vendeur
- Construire avec le consommateur l'agriculture de demain
- Favoriser le développement de l'agriculture durable

Cet évènement a pour objectifs opérationnels de :

- Promouvoir les membres du réseau « CIVAM Hauts de France » et faire connaître l'association ;
- Promouvoir les productions et les prestations de l'exploitation en expliquant au public visiteur en quoi consistent ces activités et comment elles parviennent à faire vivre une exploitation ;
- Contribuer à la découverte des divers savoir-faire, métiers et patrimoines concernés par les sites à visiter ;
- Développer et de fidéliser les pratiques de consommation de qualité ;
- Participer à la valorisation et au développement durable du territoire local, notamment à travers une image de qualité des produits et des services de l'agriculture et du monde rural ;
- Permettre tout au long de l'année le développement d'une solidarité entre les participants eux-mêmes mais également entre ces derniers et les autres partenaires de la vie du territoire, en particulier les prestataires des activités d'accueil.

## I. LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

### [Art. 1 - Catégories de candidature](#)

L'opération « Tous en Bottes » est ouverte exclusivement aux membres du CIVAM Hauts-de-France:

- Agriculteurs en activité inscrits à la MSA (y compris cotisants solidaires) : cultivateurs, éleveurs, prestataires d'activités pédagogiques ou touristiques
- Couveuses, espaces test agricoles
- Points de vente collectifs

*Remarque : l'objectif est bien de valoriser les membres du réseau, qu'il s'agisse de projets individuels ou collectifs. Pour ces derniers, une attention toute particulière sera portée au programme proposé par le groupe. L'évènement ne devant pas se résumer, à l'échelle collective comme individuelle, à une visite de point de vente.*

L'opération est aujourd'hui organisée à l'échelle Hauts de France

Il est bien entendu possible de solliciter le CIVAM pour une adhésion (bulletin « première adhésion ») afin de pouvoir participer aux portes ouvertes

Les participants s'engagent :

- A respecter la charte du présent événement
- Être à jour de leur cotisation CIVAM
- A respecter la réglementation en vigueur pour leur production
- Mais aussi : A préparer l'évènement de façon construite, avec un réel contenu

### [Art.2 Tous en Bottes et agriculture durable](#)

Le CIVAM attache une attention toute particulière à ce que les techniques de production et de transformation mises en avant à l'occasion de TOUS EN BOTTES constituent une vitrine cohérente avec les valeurs de notre association et de celles de l'Agriculture durable et paysanne.

Nous soutenons les agriculteurs en démarche de progression, toutefois certains critères ont été désignés comme facteur de non éligibilité à l'évènement par soucis de cohérence avec le public visiteur.

Voici la liste des critères non acceptés pour participer à Tous en Bottes

Production :	Pratiques exclues de l'évènement tous en bottes
Maraichage	Le hors sol
Plantes aromatiques et médicinales	Les traitements chimiques
Grandes cultures	
Arboriculture	
Spiruline	
Apiculture	Le clipage des reines
Elevage porcin	L'élevage en intégration et les mutilations
Tous les élevages	Le hors sol total La présence d'OGM dans l'alimentation des animaux
Pour toutes les structures	Une attention particulière est portée sur la main d'œuvre et leurs conditions de travail.

### [Art. 3 - Dépôt de candidature et renouvellement](#)

- Les inscriptions se font uniquement via un formulaire en ligne (lien sur le site [www.civam-hautsdefrance.fr](http://www.civam-hautsdefrance.fr))

- Les candidatures sont étudiées par le conseil d'administration du CIVAM, une visite peut être programmée pour les nouveaux adhérents afin d'aider à la décision et faire connaissance avec la personne.
- Après délibération, le CIVAM informera l'ensemble des candidats sur les candidatures retenues ou non ainsi que sur les motifs de cette décision, le cas échéant.
- Aucun renouvellement n'est automatique d'une année sur l'autre

## II. LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION

### Art. 4 – Dates

Nouveauté 2021 : Juin sera le mois « Tous en Bottes ».

Le CIVAM laisse la possibilité aux participants d'ouvrir leurs portes sur la ou les date(s) de leur choix du 01 au 30 juin, avec l'obligation d'ouvrir sur des créneaux d'au moins une demi-journée (4h00). Si vous souhaitez ne réaliser qu'une seule visite guidée commentée, il est possible de laisser le reste du créneau en visite libre mais obligatoirement avec des panneaux explicatifs.

Pour plus de lisibilité, il est imposé aux participants à Tous en Bottes de ne pas s'inscrire à un autre événement portes-ouvertes organisé à la même date.

### Art.5 –Gratuité des visites

L'accès à votre ferme est obligatoirement gratuit pour les visiteurs, vous pouvez ensuite proposer des prestations payantes (formule dégustation, repas, animations)

### Art. 6- Produits - productions

Pendant les portes-ouvertes, les professionnels accueillants devront mettre en avant leur production / leur prestation en indiquant explicitement, en cas de magasin à la ferme par exemple, ce qui est produit sur place. Il est tout à fait possible et encouragé d'inviter d'autres agriculteurs et artisans à votre événement, sous réserve d'en informer le CIVAM dès l'inscription. Une attention particulière sera portée à la valorisation des membres du réseau.

### Art. 7- Contribution financière des participants

Chaque professionnel désirant poser sa candidature à l'opération est tenu d'acquitter auprès du CIVAM une participation financière pour la promotion collective dont il bénéficie. Cette contribution sera versée lors de l'inscription et pourra être conservée en cas de désistement. Le montant de l'inscription pourra être révisé chaque année. La participation est forfaitaire, que les portes-ouvertes soient organisées sur 1 ou plusieurs dates.

*Remarque : les participants qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations au bouclage des inscriptions ne seront pas intégrés à la manifestation cette année.*

### Art. 8- Commissions de validation et de contrôle

Le CIVAM organisera une commission de validation des candidatures et une commission de contrôle.

- La commission de validation (représenté par le conseil d'administration du CIVAM) s'assure que la structure remplit bien toutes les conditions pour participer à l'opération, et que celle-ci y est réalisable matériellement.
- La commission de contrôle, vérifie ou fait vérifier durant l'opération et sans avertissement préalable, les conditions d'application du présent cahier des charges sur un certain nombre de sites de visite

### Art. 9- Application du cahier des charges

Chaque participant s'engage à respecter le présent cahier des charges et la Charte d'engagement du participant.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des clauses du présent cahier des charges, la participation aux éditions ultérieures pourra être refusée.

#### Art 10. Animations / partenariat

Le CIVAM encourage l'organisation de partenariat locaux pour enrichir l'événement tous en bottes :

- Artistes en démonstration ou exposition, ateliers, concerts..
- Implication des écoles ou centres de loisir du territoire : Vous pouvez par exemple proposer un partenariat avec une classe autour d'un projet pédagogique mis en avant pendant les portes ouvertes

Remarque : l'objectif de l'opération demeure la visite guidée de votre structure, veillez à ce que les animations ne prennent pas le pas sur le reste

#### Art. 11- Modification du cahier des charges

Le présent cahier des charges de l'opération peut être modifié par le Conseil d'administration du CIVAM.

#### Art. 12 - Les partenaires associés à titre promotionnel

Le maître d'œuvre CIVAM se réserve la possibilité d'associer à la promotion de l'opération un certain nombre de partenaires institutionnels.

#### Art. 13 - Annulation de l'opération

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'opération sans préavis pour des raisons conjoncturelles. En aucun cas, une compensation pour cette annulation pourra être demandée de la part des participants.

#### Contexte sanitaire

Le cas échéant, le CIVAM précisera aux participants les conditions d'accueil particulières des visiteurs (jauge, balisage ..) à mettre en œuvre en fonction des consignes sanitaires en vigueur en juin. Vous comprendrez que, face à l'évolution imprévisible de la covid19 depuis plusieurs mois, la rédaction trop prématurée d'un protocole sanitaire serait inutile.

# Charte d'engagement des participants

## 1- Durant la préparation de l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM, « Tous en Bottes », et je m'engage à :

- Présenter ma structure au CIVAM et aux autres participants si le CIVAM en fait la demande (obligatoire pour les nouveaux pour que chacun que se connaisse !)
- Participer aux journées de préparation de l'opération (réunion ou entretien individuel en fonction du nombre de participants).
- Participer à la promotion collective par la diffusion des documents d'information fournis par le CIVAM (dépliants...). La publicité personnelle est autorisée si elle est accompagnée de la communication fournie par le CIVAM.
- Réaliser un fléchage lisible pour faciliter l'accès à mon lieu de visite et à participer à la mise en place de la signalétique du circuit.
- Poser la veille de l'opération, au plus tôt, les panneaux de signalisation et à les enlever au plus tard le lendemain de l'opération. Tout retard pourrait entraîner des sanctions à l'égard du CIVAM de la part des pouvoirs publics, qui seraient répercutées le cas échéant sur l'exploitant en contravention.
- Mettre en valeur les abords du site de visite (rangement, nettoyage, fleurissement etc.).

## 2- Lors du déroulement de l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM, « Tous en Bottes », et je m'engage à :

- Ouvrir ma structure aux visites sur les plages horaires auxquelles je me suis engagé quelles que soient les conditions météorologiques.
- Mobiliser un nombre suffisant de bénévoles pour organiser l'opération. Il est recommandé de signaler toutes les personnes participant à l'organisation, afin de faciliter l'accueil et le déroulé de la visite (badge, chapeau, tee-shirt...).
- Aménager une aire de parking provisoire et à prévoir l'accès aux sanitaires pour les visiteurs.
- Aménager un point d'accueil abrité afin de pouvoir constituer les groupes pour les visites.
- Offrir une visite commentée des différentes activités, les conditions de vie et de travail, les aspects techniques de la production et de la transformation (durée de 15 mn à 1 heure au maximum). Cette visite devra être préparée avec soin. De plus, elle sera obligatoirement menée par le ou la responsable de l'exploitation, ou le spécialiste de la partie.
- Compter le nombre de visiteurs pendant le week-end (adultes, enfants, groupes...).
- Réaliser des panneaux explicatifs du mode d'exploitation (des supports peuvent être prévus tels que vidéo, diapos photos, visuels...) pour appuyer la visite.
- Présenter une carte générale de mon circuit sur laquelle est matérialisée mon site de visite ainsi que tous ceux du circuit.
- Communiquer au public le portrait de mon exploitation selon l'évaluation que j'aurais faite par rapport à l'agriculture durable (un panneau à compléter ou un diagnostic de votre choix)

- Ne proposer des animations que si elles ont un rapport direct avec les productions et les activités habituelles de ma structure ou avec le thème annuel. En aucun cas, elles ne doivent prendre le pas sur la visite du site, et contribuer à fixer exagérément les visiteurs sur place, afin de laisser ceux-ci évoluer sur les circuits.
- Être en conformité avec les réglementations en vigueur sur les plans de la sécurité et de l'hygiène et à prévenir mon assurance (responsabilité civile) de la participation à cet événement.

#### Dégustation :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à faire déguster gratuitement les produits de mon exploitation. Dans le cas contraire, ceci doit être précisément argumenté dans le dossier de candidature. La décision sera donnée en comité de validation par le Conseil d'Administration du CIVAM

#### Vente :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à proposer à la vente les produits ou services issus de ma production en priorité.

Le vente de produits issus d'autres exploitations sera tolérée si :

- Ces produits sont habituellement disponibles à la vente chez vous
- Si la provenance de ces produits est clairement identifiée

D'autres producteurs/artisans pourront être invités à l'occasion de l'événement sous réserve de validation par le Conseil d'administration du CIVAM (nom et production doivent figurer dans le dossier d'inscription)

### 3- Après l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à :

- Communiquer les résultats chiffrés du week-end au CIVAM dès le lendemain de l'opération.
- Participer à toute réunion de bilan ou d'exploitation de l'opération afin de la conclure utilement et de permettre ainsi une meilleure réussite de l'opération suivante.

Tous ces points feront l'objet d'une évaluation lors de la préparation et de la réalisation de l'événement qui pourra conditionner l'acceptation d'une future candidature.



## Grille tarifaire 2021

### Coût de l'opération :

Le cout de l'opération, pour le CIVAM, varie entre 15 000 € et 18 000€ selon les années (selon le nombre de participants).

Les dépenses sont dédiées pour moitié à l'édition des supports de communication et pour moitié au temps d'animation, d'organisation et de promotion autour de l'évènement.

A titre d'exemple, en 2016, pour l'opération « Tous en Bottes », les recettes se répartissaient de la manière la suivante :

- 52 % par le Conseil Régional
- 32 % par la MEL
- 5 % par le Conseil Départemental du Nord
- 5 % par le Crédit Mutuel
- 6 % par les participants

Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif.

### La participation financière :

La participation financière à l'opération est indispensable pour son bon déroulement. Elle sert à financer les dépenses détaillées ci-dessus, notamment la communication. A titre indicatif, la réalisation et l'impression des outils de communication seuls s'élevaient à environ 350 € par ferme en 2017.

#### Tarifs appliqués pour 2021 :

	Adhésion CIVAM	Participation opération	TOTAL
Première participation à une opération porte ouverte avec le CIVAM	25€	20 €	45 €
Participant ayant déjà organisé une porte ouverte avec le CIVAM	25€	50 €	75 €

L'adhésion au CIVAM est obligatoire pour toute participation, comme indiqué dans la charte. Cette adhésion est valable toute l'année et ouvre droit à l'ensemble des activités et prestations de l'association : marchés fermiers (sous réserve de place disponible) et formations notamment.